université de paris-dauphine

U.E.R. 2ème CYCLE GESTION

MAITRISE DES SCIENCES ET TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES

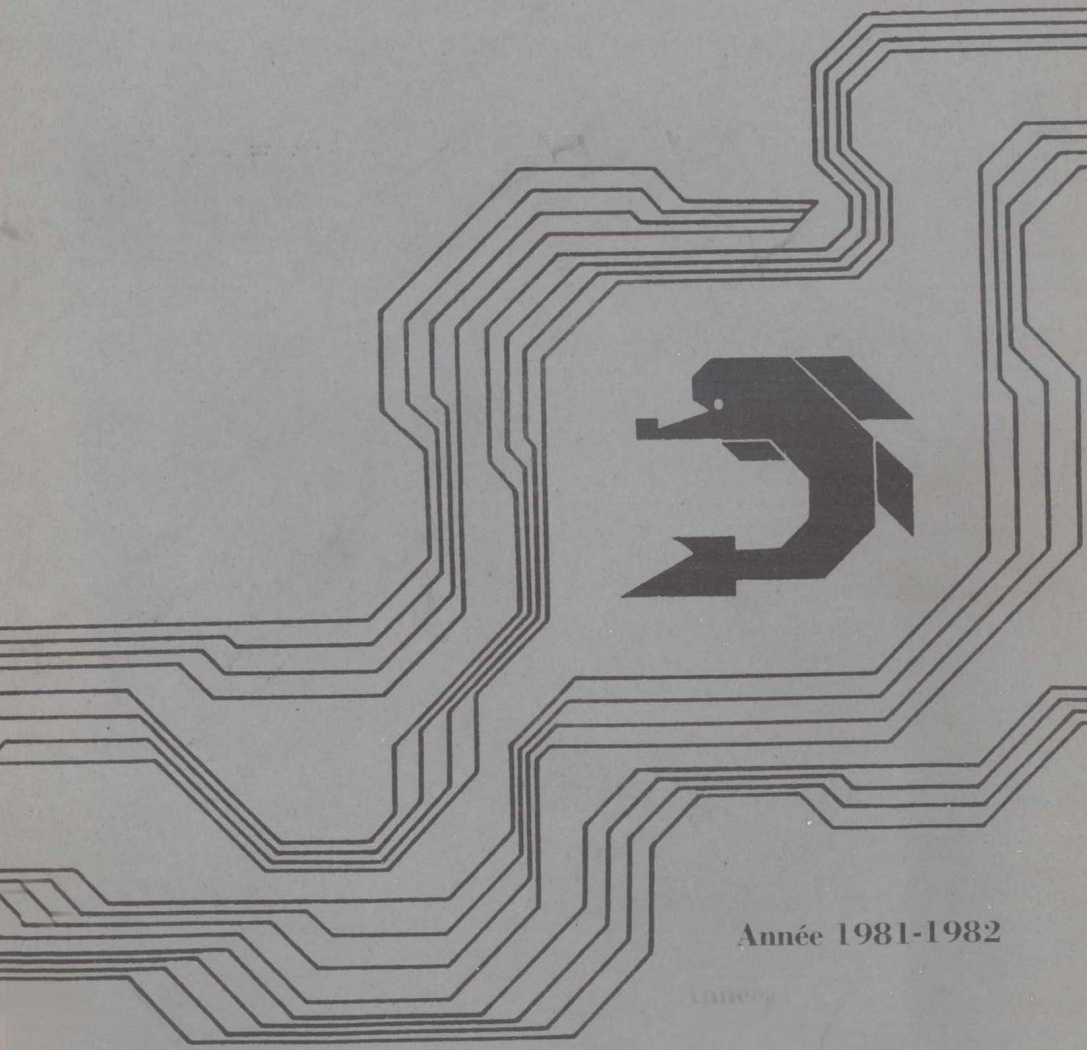

Année 1981-1982

MAITRISE DE SCIENCES ET TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES

Année 1981-1982

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Objectifs et Structure de la M.S.T.C.F. ..... p. 5

Les Unités de Valeur ..... p. 7
Répartition et Intitulé des U.V. ..... p. 9
Projet p.13
Le Stage d'initiation p.15

Chapitre 2 : Inscription des étudiants p.19

Les inscriptions requises p.19
Les Conditions d'inscription p.21
L'organisation des cours p.27

Chapitre 3 : Evaluation des Connaissances et de la Formation acquise p.33

Le principe général p.33
Le contrôle des connaissances p.34
L'examen final p.35

Renseignements utiles p.37

Annexes p.39

此为试读,需要完整PDF请访问: www.ertongbook.com

Chapitre 1
OBJECTIFS ET STRUCTURE

L'U.E.R. 2e cycle Gestion prépare au Diplôme de la Maîtrise des Scien ces et Techniques Comptables et Financières (arrêté du 9 janvier 1978 cf annexe 3), dans le cadre des normes fixées par l'arrêté du 13 janvier 1971 (reproduit en annexe 1)

Les enseignements dispensés pour la préparation de ce diplôme visent à donner à ses titulaires,en même temps qu'un complément de leur formation 5générale,les connaissances spécialisées qui,à partir d'une bonne intelligence des différents aspects de l'activité économique et financière des organisations doivent leur permettre de **maîtriser les techniques de base ; spécialement celles que mettent en œuvre l'élaboration, le contrôle et l'utilisation des informations comptables et financières.**

Les enseignements figurant au programme reproduit en annexe 6, s'inscrivent dans cette perspective et correspondent par ailleurs au programme retenu pour référence au cours des travaux préparatoires de la réforme du cursus d'accès à l'expertise comptable. Ils sont destinés aux **étudiants qui s'orientent vers des activités professionnelles axées sur la comptabilité :**

-soit sous la forme de **l'expertise comptable**,dont la M.S.T.C.F. constitue la voie d'accès universitaire,

-soit à des postes de responsabilité dans les services comptables ou financiers des entreprises

Dans le régime antérieur, la MSTCF donnait l'équivalence avec le DECS (dispense des trois certificats selon arrêté du 13 juillet 1978). Dans le nouveau régime, elle s'intègre dans le cursus d'accès au diplôme d'expertise comptable (Decrets n° 81-536 et 81-537 en annexe II)

L'enseignement est organisé selon un système d'Unités de Valeur (U.V.) réparties sur deux ans, les 38 U.V. sont obligatoires et le cursus comporte :

- La rédaction et la soutenance d'un **«Projet»** (Cf.ci-après),
- un **stage d'initiation pratique** donnant lieu à rédaction et soutenance d'un rapport (cf ci-après).

Tous ces éléments interviennent pour **le contrôle des connaissances dans** les conditions exposées plus loin.

Le diplôme de la M.S.T.C.F. est délivré aux étudiants ayant obtenu :

-au minimum la note C à toutes les U.V.,

-la validation de leur stage,

-l'acceptation de leur projet.

LES UNITES DE VALEUR

Les enseignements proprement dits sont dispensés **par petits groupes** (de l'ordre maximum de 30 étudiants). Selon des modalités qui varient avec les disciplines, ils reposent sur une**pédagogie active** qui fait appel, notamment, à l'étude de **«dossiers»** et à la **méthode des cas** dont les éléments sont préparés, pour chaque unité ou chaque groupe d'unités de valeur,en équipe sous la responsabilité d'un enseignant :

Par souci de réalisme aussi bien qu'en application des textes (cf.annexe 1, article 7), les cours sont assurés grâce à la contribution de professionnels expérimentés (notamment experts-comptables, magistrats.)

Bénéficiant d'autre part de l'expérience amorcée, avant la création de la M.S.T.C.F., dans le cadre de la «filière comptable» de la Maîtrise de Gestion, les enseignants recherchent systématiquement **une pluridisciplinarité** réelle vers laquelle ils tendent progressivement :

- par une **coordination chronologique concertée** des enseignements pour les disciplines liées, qui concerne actuellement le Droit, la Comp tabilité la Fiscalité, la Finance;
- par la **préparation commune d'épreuves combinées** pour les mêmes disciplines,tant dans le cadre du contrôle continu des connaîssances que pour les épreuves dites«de synthèse» de l'examen final (cf.ci-après

Selon détail du tableau ci-après, les unités de valeur se répartissent entre les deux années de scolarité à raison de :

- 17 1/2 au cours de la première année
- 20 1/2 au cours de la seconde année.

REPARTITION ET INTITULE DES U.V.

Enseignements de Première année

Disciplines juridiques

201 Droit des Sociétés et Droit des Affaires..... 1 UV.1/2
202 Droit fiscal I..... 1 U.V.
203 Droit du Travail..... 1 U.V.
223 Droit du Crédit et Procédures collectives de règlement.... 1/2/ U.V.
225 Contentieux et Organisation juridictionnelle..... 1/2 U.V.

Disciplines Economiques et Financières

204 L'Entreprise dans l'ensemble socio-économique I..... 1 U.V.
205 L'Organisation de l'entreprise..... 1 U.V.
206 La Gestion financière de l'entreprise I..... 1 U.V.

Comptabilité Générale

207 Technique Comptable approfondie..... 2 U.V.

Comptabilité Analytique

208Rappel méthodologique et mise en œuvre..... 1 U.V. 1/2

Contrôle de Gestion et Budget

209Introduction à l'analyse de système..... 1 U.V.

Mathématiques et Statistiques appliquées à la Gestion Economique et financière - Eléments de Recherche Opérationnelle

211Introduction aux modèles de Gestion IMG 2..... 1 U.V.

Informatique et Comptabilité

212 Sensibilisation expérimentale-Initiation..... 1 U.V 1/2

Langues vivantes et techniques d'expression

213 Anglais . . . . . 1 U.V.
214Techniques d'expression écrite et orale . . . . . 1 U.V.

Sociologie et Psychologie des Organisations

215 Sociologie des Organisations. . . . . 1 U.V.

Enseignements de Deuxième Année

Disciplines Juridiques

221 Droit des Sociétés et Droits des Affaires . . . . . 1 U.V.
222 Droit fiscal II . . . . . 1 U.V.
223 bis Droit du Crédit . . . . . 1 U.V.
224 Droit pénal . . . . . 1/2 U.V.
225 bis Droit du Travail. . . . . 1/2/ U.V.

Disciplines Economiques et Financières

226 L'Entreprise dans l'ensemble socio-économique II . . . . . 1 U.V.
227
La gestion financière de l'entreprise II . . . . . 2 U.V.
228
229 Politique générale . . . . . 1 U.V. 1/2

Comptabilité

230
Traduction comptable de la vie des firmes. . . . . 1 U.V. 1/2
231
232 Fiabilité, contrôle, révision certification . . . . . 1 U.V. 1/2

Contrôle de Gestion et Budget

233 Contrôle de gestion et Budget. . . . . 2 U.V.

此为试读，需要完整PDF请访问：www.ertongbook.com

Informatique

234 Approfondissement technique et application
à la gestion comptable et financière ..... 1 U.V.

Mathématiques et Statistiques appliquées à la Gestion économique et financière - Eléments de recherche opérationnelle

210 Introduction aux modèles de Gestion IMG 1..... 1 U.V.
235 Soutenance du rapport de stage d'initiation..... 1 U.V.
236 Projet sur un problème d'ordre comptable
(élaboration et soutenance)..... 2 U.V.
- Préparation des épreuves de synthèse I et II ..... 2 U.V.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Le programme des enseignements est conforme à celui qui est prévu dans le cadre de la réforme du cursus d'accès à l'Expertise Comptable et détaillé en annexe VI.

LE PROJET

Le projet joue un rôle fondamental dans la formation acquise en Maîtrise Les étudiants doivent être convaincus de son importance et conscrer à sa préparation une part importante du temps dont ils disposent en 2e année.

Il est d'autant plus important que, constituant le support autour duquel s'organise sa soutenance, il ouvre au jury la possibilité de poser à son auteur des questions assez diversifiées pour lui permettre d'apprécier en connaissance de cause la formation acquise par l'étudiant.

Les étudiants sont informés par affichage début janvier de l'organisation pratique des différentes phases de ce travail. Une liste purement indicative de thèmes de projets leur est fournie.

Dans l'éventualité où un étudiant ne serait pas en mesure de présenter son projet devant un jury en accord avec le responsable du dit projet avant le 1e octobre suivant sa seconde année de maîtrise, cette présentation pourrait être reportée à l'année universitaire suivante, à condition qu'il ait pris une inscription afférente au service de la scolarité et acquitté les droits universitaires correspondants, la délivrance de son diplôme ne pouvant intervenir qu'au titre de ladite année.

Etude et rédaction du projet

Constituant la première vériatble initiation de l'étudiant à un travail de recherche, le projet doit faire preuve des qualités suivantes :

- -délimitation de l'objet de sa recherche et capacité de le réduire en fonction du sujet choisi et de ses propres capacités à traiter le problème choisi dans le délai imparti,
- -réunion de la documentation (livres, articles de revues scientifiques, enquêtes, questionnaires, recherches statistiques,etc..),
- -Construction d'un mémoire autour d'une hypothèse majeure. Si elle est convenablement vérifiée par l'application contrôlée des méthodes scientifiques (induction, déduction, vérification statistique et économétrique etc..) propres à chaque discipline, l'hypothèse pourra être avancée avec assez de certitude;
- -originalité de l'apport ainsi fait à la connaissance déjà accumulée dans le domaine.

L'ampleur et la qualité du travail ne sauraient se mesurer au nombre de pages. Le mémoire qui le matérialise pourrait, à titre indicatif et pour la partie «littéraire» des raisonnements, comporter un nombre de pages compris entre 20 et 50.

Le projet peut être une œuvre collective à condition que le nombre des participants soit au maximum de deux et que la part de chacun dans l'élaboration puisse être définie sans ambiguité.

Le sujet doit être choisi par le candidat en accord avec le responsable de l'enseignement auquel il se rattache directement ; si le sujet est de nature pluridisciplinaire, le candidat le définit après contact avec les enseignants concernés qui décident entre eux de la responsabilité du contrôle du projet.

En tout état de cause, ce sujet doit avoir pour base un problème concret relatif à l'entretien et comporter un aspect d'ordre comptable. Ce sont les propositions faites pour la solution de ce problème qui doivent constituer l'apport fondamental du «projet».

Soutenance du projet

Le projet doit faire l'objet d'une présentation orale au cours de laquelle le responsable du projet et au moins un autre membre de l'équipe pédagogique s'assurent de l'authenticité du travail fourni, de la qualité du résultat obtenu et de la réalité de la formation acquise : connaissances, qualité de l'expression écrite et orale, clarté des idées exposées. Les questions posées par le jury peuvent, dans cette perspective, n'avoir avec le sujet du projet qu'un rapport indirect.

Cette présentation doit se situer au plus tard 21 jours après le dépôt du projet terminé auprès de l'enseignant responsable et ceci dans les limites du calendrier universitaire

A l'issue de cette présentation :

- ou bien le projet est adopté,
- ou bien le projet est ajournée et le candidat doit, en fonction des conseils que lui donneront ses correcteurs consacrer le temps nécessaire à l'amélioration de la première version.

Dans les deux cas, le jury fournit une appréciation sur le travail effectué.

Le projet peut être établi à partir de l'expérience acquise au cours d'un stage. Dans ces conditions il devra bien entendu satisfaire aux exigences habituelles des projets, c'est-à-dire comporter une élaboration théorique convenablement vérifiée par l'application de méthodes scientifiques propres à chaque discipline.

Ce projet sera suivi par un enseignement dans les mêmes conditions que celles prévues pour un projet normal.

LE STAGE D'INITIATION

Le stage d'initiation est obligatoire, le diplôme de maîtrise ne pouvant être délivré qu'aux étudiant dont le stage aura été validé dans les conditions exposées ci-après.

Caractéristiques générales du stage

Le stage sera, en principe, effectué entre la fin de la première année et le début de la deuxième année

Il doit permettre à l'étudiant une **participation concrète à l'élaboration, au Contrôle ou à l'utilisation des informations comptables**, soit dans les services comptables ou financiers d'une entreprise, soit dans un cabinet d'expert comptable ou de commissaire aux comptes.

Destiné à avertir l'étudiant des aspects concrets des activités auxquelles le destinent ses études, ce stage n'est en principe pas rémunéré, encore qu'il puisse faire l'objet d'une indemnité pour services rendus.

La durée du stage ne saurait être inférieure à **huit semaines**consécutives.

Il est à noter, à ce sujet, que l'Université de Paris-Dauphine est habilitée à établir des Conventions de Stages à la demande de l'entreprise. Ces conventions précisent notamment :

- Les dates de début et de fin de stage,
- les conditions de prise en charge de l'étudiant en matière d'assurance,
- l'application à l'étudiant des règles de l'organisation ainsi que les conditions d'interruption éventuelle du stage.

Recherche du stage

La recherche du stage incombe à l'étudiant car il est considéré que cette recherche constitue un élément de sa formation. Il lui est recommandé d'entreprendre cette recherche dès son entrée en 2e cycle.

A cet effet, il lui est fortement conseillé de se présenter au bureau des stages (D.402) dès le 1e trimestre, de façon à ce qu'il puisse effectuer ses recherches muni des informations indispensables concernant soit l'état du marché,soit les méthodes à employer pour établir des contacts avec les organisations susceptibles de l'accueillir.

Enfin, si malgré ses recherches et l'aide du bureau des stages, ou pour des raisons exceptionnelles justifiées, un étudiant n'a pu effectuer son stage pendant la période prévue, il pourra poursuivre ses recherches pendant la deuxième année de maîtrise dans les mêmes conditions et l'effectuer à l'issue de celle-ci. Exceptionnellement le premier emploi trouvé par l'étudiant pourra être validé comme stage, à condition qu'il présente les caractéristiques définissant celui-ci.

Les étudiants étrangers (titulaires d'un passeport étranger) pourront éventuellement effectuer leur stage dans leur pays.

Validation du stage

La réalité du stage sera **attestée par l'organisation d'accueil** qui se bornera à préciser que le stage a bien été effectué dans les conditions prévues par la convention.

Le stage fera l'objet d'un **rapport** qui sera soutenu devant un jury composé de deux enseignants.

Le rapport de stage devra comprendre :

-*La présentation de l'entreprise ou du cabinet :*
  -caractéristiques générales de l'entreprise, son importance (personnel, chiffre d'affaires, etc..)
  -mode d'organisation (organigramme)
  -nature de ses activités (état récent des activités, rapport du Conseil d'administration, etc..)
  -les problèmes de l'entreprise.
-*Présentation et situation dans l'entreprise du service où le stage a été effectué :*
  -rôle de ce service.
-*Etudes des caractéristiques et des problèmes du service vues sous l'angle de l'enseignement reçu.*

Toutes ces informations et réflexions devront être exposées selon un thème majeur choisi par le stagiaire.

Les deux premières parties étant descriptives doivent être considérées comme une introduction au troisième point qui doit être l'élément essentiel de ce rapport : celui-ci ne doit donc, en aucun cas, être une monographie d'entreprise.

Le rapport de ce stage devra comporter environ 25 pages.

Le dossier de stage devra comprendre :

此为试读，需要完整PDF请访问：www.ertongbook.com